

Le 28 mai 1975

Réunion du Conseil de module de l'Education
Permanente

- (1) Ordre du jour
- (A) objectifs politiques d'une module d'Education Permanente
 - (B) Définition des besoins des étudiants
 - (C) Charte

(A) Il y a eu une discussion assez consistante sur ce point dans laquelle l'exécutif a défini:

#1 Qu'un module organisé aurait pour tâche de porter les revendications des étudiants devant l'Association ou l'administration au cas.

#2 Que le module se doit d'informer les étudiants sur son existence et sur les diverses structures existant au Cegep.

#3 La nécessité de composer une charte basée sur le contenu de celle du jour (Association that is).

(B) On y a défini, ou on a tenté de le FAIRE, les besoins des étudiants. Voici ce que ça donne:

- Café étudiant le soir (dehors les machines)
 - Bibliothèque ouverte plus tard que (h00 PM)
 - Un conseiller pédagogique un soir par semaine.
 - Un local pour le module
 - Ouverture le soir d'un service tel que le BIP.
- etc....

(C) Ce point a été remis à une prochaine réunion (la semaine prochaine) faute de temps.



le 28 mai 1975

Réunion du Conseil de module de l'Education
Permanente

Soyez assuré, mon cher vice, que j'ai bien pris soin de leur rappeler que je n'assistais à la réunion en tant qu'observateur et que ce que je pouvais déclarer ne pouvait en aucun cas impliquer le Conseil Etudiant (ouf! ce fut long un peu comme explication).

Ils sont assez inexpérimentés au niveau des priorités à établir, en outre J.P. Maheu les influence beaucoup trop (étudiant du soir mais membre de l'administration du Cegep, ne l'oublions pas: le gars cool quoi!).

Mais ils semblent prêts à travailler à leur organisation et il faudrait s'attendre à ce qu'ils communiquent avec nous au cours de l'été. Veuillez donc agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Bien à vous
Richard Nadeau

**625 boul. STE-CROIX
MTL 379 747-6521**